



## CONSEIL MUNICIPAL SEANCE

DU 17 JUIN 2020

COMPTE RENDU

**Conseillers présents :** Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, M. Jean-Noël BEAUDOIN, Mme Stéphanie TRÉMELO, M. Patrice ETIENNE, Mme Lucie PAUL, MM. Simon VIVIEN, Rémy GUESDON, Mmes Agnès SION, Bénédicte NEVEUX, M. Vincent GOUIN, Mme Catherine BAILLEUL, M. Éric MARIE, Mme Isabelle DUVAL, M. Cédric HUREL, Mmes Sandrine ROINÉ, Karima HOUDAYER, M. Patrice HÉAS, Mmes Ludivine GUIBRETEAU, France BRETONNIER, M. Anthony TESSIER, Mme Amélie AMPROU-GUINEL, M. Thibault SAURISSE

**Conseiller excusé :** Mr Richard GESLIN

**Secrétaire de séance :** Mme Agnès SION

Monsieur Richard GESLIN a donné procuration à Monsieur Patrice ETIENNE

Madame le Maire en début de séance demande au Conseil Municipal, de rajouter quatre délibérations à l'ordre du jour :

- Tarifications de l'accueil périscolaire 2020/2021
- Tarifications de la restauration scolaire 2020/2021
- Règlement intérieur « services périscolaires »
- Convention d'adhésion PAYfip avec la DGFIP

Le Conseil Municipal accepte d'ajouter ces quatre points supplémentaires à l'ordre du jour.

### DELIBERATIONS

SUJETS	PROPOSITIONS	DECISIONS
Approbation du compte rendu du 3 juin 2020		Le Conseil Municipal approuve le compte rendu du 3 juin 2020
<b>Modification délibération constitution des commissions communales</b> Madame le Maire propose au Conseil Municipal, de modifier le tableau de la constitution des commissions communales concernant la commission des finances, suite à la demande d'un conseiller municipal qui voudrait s'y rajouter.		Voir le tableau modifié sur la composition des commissions

<p><b><u>Représentants au sein des commissions permanentes de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval</u></b></p> <p>Madame le Maire explique au Conseil Municipal, que suite à la demande de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval, nous devons proposer des représentants au sein de leurs commissions permanentes.</p>	<p>Voir le tableau concernant l'inscription des Conseillers Municipaux aux commissions permanentes de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval</p>
<p><b><u>Représentants au sein du Syndicat Intercommunal de Transports Collectifs</u></b></p> <p>Madame le Maire explique au Conseil Municipal, que suite à l'installation des Conseillers Municipaux et communautaires, la Commune doit proposer à la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval, un délégué titulaire et un délégué suppléant, qui devront être acté par délibération de la CCCD lors de leur séance prévue le 24 juin 2020.</p>	<p>Propose les personnes suivantes au sein du SITC :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Délégué titulaire : Mr Jean-Noël BEAUDOIN</li> <li>- Délégué Suppléante : Mme Ludivine GUIBRETEAU</li> </ul>
<p><b><u>Jury d'Assises – liste préparatoire 2020</u></b></p> <p>Madame le Maire explique au Conseil Municipal, qu'en application du code de procédure pénale, la liste annuelle doit comprendre un juré pour 1.300 habitants (le nombre de noms à tirer au sort doit être le triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral). Pour la Commune d'Erbray, 6 noms doivent être tiré au sort pour les jurés d'assises 2021 (pour la constitution de la liste préparatoire, ne doivent pas être retenues les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de vingt-trois ans au cours de l'année civile qui suit, soit au cours de l'année 2021).</p>	<p>Le tirage au sort ayant lieu dans la forme prévue, le Conseil Municipal désigne :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mme Olivia FAISANT</li> <li>- Mr Dominique FATIN</li> <li>- Mme Patricia BODIN</li> <li>- Mme Christelle CORNEAU</li> <li>- Mme Véronique LAFAILLE</li> <li>- Mr André TESSIER</li> </ul>
<p><b><u>Accord de participation financière avec SYDELA</u></b></p> <p>Monsieur Patrice ETIENNE, 3<sup>ème</sup> adjoint au maire, présente au Conseil Municipal, l'étude de faisabilité qui a été signé avec le Syndicat Départemental d'Énergie de Loire Atlantique « SYDELA », représenté par son Président (accord du Conseil Municipal en date du 26/11/2019).</p> <p>Cette étude de faisabilité correspondait à l'opération « Equipement » Rue du Rocher concernant la future salle polyvalente à caractère socio-culturel, pour permettre au SYDELA de procéder au lancement de l'étude d'exécution afin de nous proposer un chiffrage plus précis et des plans d'étude.</p> <p>Le coût estimé était de 113.506,22 € HT dont 44.998,94 € H.T. participation de la Commune.</p> <p>Après cette étude réalisée, le SYDELA nous demande notre accord de participation financière concernant le coût définitif estimé de 111.729,98 € HT dont 37.923,97 € H.T. participation de la Commune.</p>	<p>Acceptation du Conseil Municipal</p>

<p><b><u>Modification affectation du résultat de l'exercice 2019 – budget général</u></b></p> <p>Madame le Maire explique au Conseil Municipal, que par délibération en date du 14 octobre 2019 et du 10 février 2020, il a été décidé le transfert de l'actif et du passif de l'Association AFAPAF suite à sa cessation d'activité, Suite à l'approbation du compte administratif de l'exercice 2019 budget général le 2 mars 2020, il avait été également statué sur l'affectation du résultat de fonctionnement et de l'investissement le même jour. Après enregistrement par le service de la publicité foncière le 25 février 2020, il s'agit d'imputer le résultat de l'Association AFAPAF sur le budget général, soit :</p> <p>Résultat de fonctionnement : 700.946,49 € + 19.574,11 (AFAPAF) = + 720.520,60 € à affecter en recette d'investissement (compte R 1068).</p> <p>Résultat d'investissement : 75.424,89 € + 2.762,89 (AFAPAF) = + 78.187,78 € à affecter en report d'investissement (compte R 001).</p>	<p>Le Conseil Municipal, après vote à main levée :</p> <p>Contre : 0  Abstention : 1  Pour : 22</p> <p>accepte la modification de l'affectation du résultat, défini ci-contre</p>
<p><b><u>Budget principal : modification du budget n° 1</u></b></p> <p>Madame le Maire propose au Conseil Municipal, la modification du budget principal n° 1 qui porte sur les sujets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Acceptation devis de la réunion du conseil municipal du 3 juin 2020</li> <li>-Reprise résultat de l'Association AFAPAF</li> <li>-Montant des amortissements</li> </ul>	<p>Acceptation du Conseil Municipal</p>
<p><b><u>Modification imputation compte concernant l'inventaire</u></b></p> <p>Madame le Maire explique au Conseil Municipal, qu'une citerne de gaz avait été installée en 1995 à la salle des sports et suite à cette installation la Commune avait versée au fournisseur Gazamor, une consigne de gaz d'un montant de 1.494 €. Cette somme avait été imputée en fonctionnement au lieu d'investissement. Il s'agit donc de remettre cette somme en investissement par une opération non budgétaire.</p>	<p>Acceptation du Conseil Municipal</p>
<p><b><u>Opération Village Seniors – cession terrain à Habitat 44</u></b></p> <p>Madame le Maire informe le Conseil Municipal, qu'une délibération en date du 26 novembre 2019 avait été prise concernant la vente du terrain pour la réalisation d'un Village Seniors avec Habitat 44. Suite au retour de l'avis des Domaines et du document d'arpentage, Madame le Maire propose au Conseil Municipal, d'officialiser la vente de ce terrain au prix qui avait été proposé soit un montant de 19.371 € et aucune réclamation sur le paiement de la taxe de raccordement à habitat 44 pour les dix logements créés. Les frais d'actes et d'enregistrements à charge d'Habitat 44</p>	<p>Acceptation du Conseil Municipal</p>

<p><b><u>Tarifications de l'accueil périscolaire 2020/2021</u></b></p> <p>Monsieur Jean-Noël BEAUDOIN, 1<sup>er</sup> adjoint au maire, informe le Conseil Municipal, que la Communauté de Communes de Châteaubriant-Derval élabore une grille de tarifs de référence pour chaque année scolaire avec une évolution d'environ 2%. Ces tarifs sont modulés en fonction des revenus des parents.</p> <p>La Communauté de Communes de Châteaubriant-Derval explique dans son courrier du 26 mai 2020, qu'au vue de la crise actuelle qui risque d'affecter financièrement de nombreuses familles, il semblerait délicat de proposer une augmentation des tarifs. De même, une diminution de ces tarifs ne semble pas recommandée compte tenu des charges plus importantes pour répondre notamment aux exigences sanitaires.</p> <p>Il est proposé de maintenir la grille des tarifs de l'année n-1 pour l'année scolaire 2020/2021 (voir tableau – unité : l'heure).</p> <p>Les tarifs sont appliqués au ¼ heure par rapport à l'unité de base et l'accueil du midi : facturé sur la base d'une demi-heure.</p>	<p>Le Conseil Municipal décide de suivre les tarifs de la Communauté de Communes de Châteaubriant-Derval</p>
<p><b><u>Tarifications de la restauration scolaire 2020/2021</u></b></p> <p>Monsieur Jean-Noël BEAUDOIN, 1<sup>er</sup> adjoint au maire, présente au Conseil Municipal, le bilan financier du service restauration pour l'année 2019 et le coût du repas soit 6,77 Euros.</p> <p>Monsieur Jean-Noël BEAUDOIN, 1<sup>er</sup> adjoint au maire, propose au Conseil Municipal, les tarifs (voir tableau) pour l'année scolaire 2020/2021.</p>	<p>Le Conseil Municipal, après vote à main levée :</p> <p>Contre : 1  Abstention : 5  Pour : 17</p> <p>approuve les tarifs de la restauration scolaire pour l'année 2020/2021</p>
<p><b><u>Règlement intérieur « services périscolaires » 2020/2021</u></b></p> <p>Monsieur Jean-Noël BEAUDOIN, 1<sup>er</sup> adjoint au maire, présente au Conseil Municipal, le nouveau projet de règlement intérieur des services périscolaire 2020/2021, en faisant ressortir les points modifiés par rapport à l'année n-1 dont notamment le portail citoyen qui devrait être mis à disposition des familles à partir de septembre 2020 et précise que toute prestation réservée, non annulée ou annulée hors délai sera facturée pour la garderie : 0,50 heure pour la garderie du matin et 1 heure pour la garderie du soir, ainsi que la suppression de la commission discipline.</p>	<p>Acceptation du Conseil Municipal</p>
<p><b><u>Convention d'adhésion PAYfip avec la DGFIP</u></b></p> <p>Monsieur Jean-Noël BEAUDOIN, 1<sup>er</sup> adjoint au maire, informe le Conseil Municipal, que la Direction Générale des Finances Publiques met en œuvre un traitement informatisé dénommé « PAYfip » (Service de paiement des Titres par Carte Bancaire sur Internet) qui permet aux usagers des Collectivités adhérentes de payer, par carte bancaire ou par prélèvement unique, dans le respect de la réglementation bancaire, des titres de recettes exécutoires émis par la Collectivité dont le recouvrement est assuré par le comptable public,</p> <p>La mise en place de ce traitement informatique devrait permettre aux usagers de payer en ligne, via internet sur le portail citoyen concernant les titres de recettes des services du périscolaire et via internet sur le site internet de la Commune pour les autres titres de recettes.</p>	<p>Le Conseil Municipal, après vote à main levée :</p> <p>Contre : 0  Abstention : 1  Pour : 22</p> <p>Acceptation la convention d'adhésion PAYfip avec la DGFIP</p>

## **Informations**

- Décisions prises dans le cadre des délégations de pouvoirs :

Renonciation droit de préemption urbain :

- DEC-20-038 : La Feuvrais, ERBRAY, cadastré parcelle XC 153
- DEC-20-039 : 45 La Feuvrais, ERBRAY, cadastré parcelle XB 52

La séance est levée à 21 heures 35.

Compte rendu affiché le 22 juin 2020, le maire, Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET